

Orchestre Philharmonique de Strasbourg

Orchestre National

Directeur musical et artistique : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

UN VIOLONCELLE SOLO (catégorie 1) et Conseiller artistique et pédagogique à mi-temps au C.R.R. de Strasbourg
Concours le 1^{er} décembre 2018

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, salle de répétition de l'Orchestre « Espace 1855 ».

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 20 novembre 2018.

Pour information :

Composition du pupitre de violoncelle :
Un violoncelle super soliste (poste à mi-temps)
Un violoncelle solo (poste mis au concours)
Un violoncelle co-soliste
8 violoncelles du rang

En présence du super soliste, le violoncelle solo est amené à occuper les fonctions de co-soliste

EPREUVES

DEBUT DES EPREUVES à 9H30 (tirage au sort de l'ordre de passage).

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves (concertos, solos et traits) sera déterminé par le jury le jour du concours. L'épreuve de musique de chambre et l'épreuve pédagogique auront lieu en fin de concours.

Œuvre imposée

HAYDN, concerto en ré majeur, premier mouvement avec cadence M. Gendron, Editions Schott

Œuvre au choix

DVORAK : 1^{er} mouvement du concerto en si mineur
ou SCHUMANN : 1^{er} mouvement du concerto en la mineur

Traits d'orchestre :

BEETHOVEN : 5^e symphonie : andante con moto

STRAUSS : Ein Heldenleben, op 40

STRAUSS : Der Rosenkavalier (acte 3)

Solos :

PUCCINI : Tosca, acte 3

CHOSTAKOVITCH : symphonie n° 15, 2^{ème} mouvement

BRAHMS : concerto pour piano n° 2, 3^{ème} mouvement

BEETHOVEN : les Créatures de Prométhée

R. STRAUSS : le Bourgeois Gentilhomme

Musique de chambre (avec les solistes de l'O.P.S.)

BRAHMS : sextuor à cordes, op. 18 en sib majeur, 4^{ème} mouvement rondo

Epreuve pédagogique :

- pour les candidats TITULAIRES DU C.A. : entretien de motivation avec le jury

- pour les candidats NON TITULAIRES DU C.A. : cours à deux ou trois élèves de niveau différent + entretien de motivation avec le jury

Tous les traits et solos d'orchestre sont téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements ».

Un-e accompagnateur-trice officiel-elle sera à la disposition des candidats. Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez téléphoner à Mme Anne-Elisabeth MILLER (qui gère le planning des pianistes) tél. 03 68 98 51 31

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 809 soit traitement mensuel brut de 3 111.52 €

Ou Indice brut 826 soit traitement mensuel brut de 3 172.44 €

Rémunération pour la fonction de Conseiller artistique et pédagogique à mi-temps au C.R.R. :
1 241.80 € bruts/mois

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 215.21 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Forfait audiovisuel : 1 000 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice 809 ou 826) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de l'Eurométropole de Strasbourg, sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord, le poste étant vacant
Obligations contractuelles : 30 services/mois

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.